

# ASSURANCE DES NÉGOCIANTS ET FABRICANTS DU BTP

Découvrez nos solutions d'assurance adaptées aux risques spécifiques des négociants et/ou fabricants de matériaux du BTP.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez votre Inspecteur Commercial qui saura vous accompagner.

## LES AVANTAGES DE NOTRE OFFRE

**Responsabilité civile étendue** : une couverture complète de la responsabilité civile, tant avant qu'après la livraison ou réception des produits. Cela inclut la Responsabilité civile exploitation, la Responsabilité civile produits (en cas de dommages causés aux tiers par les produits livrés), et des garanties spécifiques pour les dommages environnementaux.

**Couverture des risques environnementaux** : elle comprend la garantie Responsabilité civile atteinte à l'environnement, la garantie Préjudice écologique et la garantie Responsabilité environnementale.

**Protection spécifique relative aux produits** : notre offre couvre les dommages matériels aux produits et ouvrages dans lesquels ils sont intégrés, ainsi que les dommages immatériels qui en découlent directement.

**Protection juridique incluse** : pour couvrir les litiges liés à l'activité professionnelle de l'assuré, offrant un soutien financier et juridique en cas de besoin.

## PROFILS D'ENTREPRISES RECHERCHÉS

Voici la liste non exhaustive des métiers pour lesquels notre solution d'assurance est particulièrement intéressante :

- Fabrication de menuiseries tous matériaux
- Production de béton prêt à l'emploi
- Fabrication de charpentes métalliques ou bois
- Négoce de matériaux techniques pour le gros œuvre ou le second œuvre
- Fabrication de mortiers et colles techniques
- Production de blocs béton, briques, éléments préfabriqués
- Fabrication d'isolation
- Fabrication de garde-corps, escaliers, éléments inox ou alu
- Fourniture d'équipements techniques pour les réseaux (canalisations, gaines, coffrets...)

# ARGUMENTAIRE

## 1 EST-CE QUE CETTE ASSURANCE EST VRAIMENT ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DE FABRICANT-NÉGOCIANT DU BTP ?

Contrairement aux assurances généralistes, notre solution a été conçue pour les particularités de ces métiers. Elle ne se limite pas à une Responsabilité civile exploitation classique, mais inclut une responsabilité civile produits qui prend en compte les vices cachés, les défauts de fabrication.... C'est une protection sur mesure, qui comprend les risques uniques auxquels sont exposés les fabricants et négociants de matériaux du BTP.

## 2 LES PROBLÈMES APRÈS LA LIVRAISON, COMME LES RETRAITS DE PRODUITS, REPRÉSENTENT-ILS VRAIMENT UN RISQUE FINANCIER IMPORTANT ?

Malheureusement, oui. Les conséquences financières d'un produit défectueux peuvent être considérables : frais de retrait, de dépose et repose... Ces coûts imprévus peuvent impacter les trésoreries de vos clients. C'est pourquoi nous proposons des garanties pour ces frais, afin de les protéger financièrement et de leur permettre de réagir efficacement en cas de problème.

## 3 UNE PROTECTION JURIDIQUE EST-ELLE NÉCESSAIRE, EN PLUS DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ?

Les litiges peuvent survenir dans tout secteur d'activité, et le BTP n'y échappe pas. Notre garantie protection juridique, incluse dans notre offre, est un atout précieux pour défendre les intérêts de vos clients et éviter des frais importants. Elle apporte une sécurité supplémentaire et permet à vos clients de se concentrer sur leur cœur de métier, en sachant qu'ils sont soutenus en cas de litige.

## 4 EN QUOI L'AUXILIAIRE BTP EST-IL UN ASSUREUR FIABLE ?

L'Auxiliaire BTP est un assureur de type mutualiste spécialiste de l'ensemble des métiers de la construction. Depuis plus de 160 ans, nos équipes mettent toute leur expertise au service des entrepreneurs du secteur. En qualité de courtiers, vous pouvez compter sur un accompagnement commercial dédié et une réactivité opérationnelle pour vous apporter devis, analyses et solutions dans des délais maîtrisés.

